

Les frais du contrat de capitalisation Antarius Sélection Multi Capi *

Montant minimal de versement initial :	10 000 €
Frais d'adhésion à l'association ayant souscrit le contrat :	NA

FRAIS ANNUELS

A) Frais de gestion du contrat

Frais des supports

Gestion libre

- Fonds en euros (support Capi Sécurité)
 - 0,96 % maximum
- Supports en unités de compte
 - 0,96 % maximum

Gestions pilotées ou standardisées

- Gestion Initiale : honoraires prélevés par la banque
 - 240 € TTC supplémentaires pour un encours inférieur ou égal à 100 000€,
 - 384 € TTC supplémentaires pour un encours de plus de 100 000 €,
- Gestion sous Mandat : commissions prélevées par la banque
 - Commission fixe annuelle : 600 € TTC supplémentaires
 - 0,90% TTC supplémentaires pour un capital constitué jusqu'à 200 000 €,
 - 0,70% TTC supplémentaires pour un capital constitué de 200 001 € à 500 000 €
 - 0,50% TTC supplémentaires pour un capital constitué au-delà de 500 001 €,

Gestion conseillée : commissions prélevées par la banque

- 0,86 % TTC supplémentaires de 1 000 000 € à 5 000 000 €,
 - 0,66 % TTC supplémentaires au-delà de 5 000 000 €
- Minimum de facturation : 8 600 € TTC supplémentaires / an

B) Frais de gestion des unités de compte prélevés par les gestionnaires d'actifs

1/ Gestion libre – moyenne par type de support

Fonds actions** (moyenne)	2,30 %
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions***</i>	1,22 %
Fonds obligations (moyenne)	0,86 %
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions***</i>	0,58 %
Fonds immobilier**** (moyenne)	1,66 %
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions***</i>	0,80 %
Fonds diversifiés (moyenne)	1,80 %
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions***</i>	0,83 %

2/ Mode(s) de gestion pilotée ou standardisée – moyenne par univers d'investissement

Gestions pilotées ou standardisées

- Gestion Initiale	1,69 %
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions***</i>	0,78 %
- Gestion sous Mandat	1,92 %
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions***</i>	0,82 %
- Gestion conseillée	1,92 %
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions***</i>	0,82%

C) Autres frais annuels

frais forfaitaires

NA

frais proportionnels

NA

FRAIS PONCTUELS PAR OPERATION (TAUX OU MONTANT MAXIMAL)

Frais sur versement

- **3,90 % maximum** pour les versements inférieurs à 37 500 € exclus
- **3,50 % maximum** pour les versements à partir de 37 500 €

Frais de changement de modes de gestion

0%

Frais d'arbitrage

- | | |
|---|-------------|
| - Proportionnels ou forfaitaires en Gestion Libre | 1% maximum |
| - Arbitrages dans le cadre de Programmes d'arbitrages | Gratuit |
| - En Gestion Initiale | Gratuit |
| - En Gestion sous Mandat | 1 % maximum |
| - En Gestion Conseillée | 1 % maximum |
| - Nombre d'arbitrages gratuits par an | 0 |

Frais de transfert sortant vers un autre produit

0 %

Frais sur les versements de rente^{*****}

3 %

Frais de rachat

0 %

NA : non applicable

*= Le tableau indique les principaux frais du contrat constatés au dernier exercice clos. Il peut cependant subsister des frais ne figurant pas dans ce tableau.

**= la catégorie « fonds actions » inclut les ETF mais exclut les fonds de capital-investissement (FCPR, FPCI, FIP) et les titres vifs.

***= part des frais reversés au profit du distributeur et du gestionnaire du contrat au cours du dernier exercice clos.

****= la catégorie « fonds immobilier » inclut les OPCI, les SCPI et les SCI.

*****=Le taux de frais de gestion du fonds en euros de 0,48 % continue de s'appliquer en cas de liquidation en rente.